

**RAPPORT AU Erreur ! Aucune variable de document fournie.**

Erreur ! Aucune variable de document fournie.

■ **Séance** Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Erreur !  
Aucune  
variable  
de  
document  
fournie.

Erreur ! Aucune variable de document fournie.

■ Erreur ! Aucune variable de document fournie. **FSE et Conseil Général**

Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au **Erreur ! Aucune variable de document fournie.** le rapport suivant :

Elément clé du maillage territorial des politiques de l'inclusion, les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail.

Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Le territoire de la Communauté est couvert par trois PLIE associatif : MPM Est, Centre et Ouest.

Chacun de ces trois PLIE a son propre protocole d'accord, engageant l'Union Européenne (FSE), l'Etat, la Région, le Département, et la Communauté.

MPM, par délibération RNOV 003-1506/09/CC du 2 octobre 2009, s'est porté candidat pour le compte de ses trois PLIE, à la gestion d'une subvention globale FSE au titre du Programme Opérationnel FSE 2007-2013, axe 3, mesure 3.12, à compter du 1er janvier 2010.

Le projet déposé prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- l'animation des 3 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi,
- les actions d'accompagnement à l'emploi, de construction des parcours et de formations émanant des trois territoires,

- les actions transversales à l'échelle des trois territoires comme l'évaluation chemin faisant, l'analyse des pratiques ou la communication.

Le préfet de région a alloué à Marseille Provence Métropole une subvention globale FSE de 1 855 912 euros dont 88 377 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 4 462 163 euros (Commission Régionale de Programmation du 15 avril 2011).

Par ailleurs, le conseil général des Bouches du Rhône a alloué à MPM, par délibération du 17 décembre 2010, une subvention de 350 000 € qui a fait l'objet d'un conventionnement adopté e par le conseil de communauté du 28 mars 2011.

C'est à ce titre que, sur le territoire :

- du PLIE MPM Centre : 23 structures dont le PLIE MPM Centre ont déposé, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2011, à la mission Europe et Subventions, des demandes de subvention FSE et Conseil Général dont les montants sont mentionnés au sein du tableau annexé. Il s'agit de demandes de soutien à la réalisation des projets « Animation du plan », « Accompagnement à l'emploi » et « Relations entreprises ».
- du PLIE MPM Est : l'association du PLIE MPM Est et la structure « Les Jardins de l'Espérance » ont déposé, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2011, à la mission Europe et Subventions, des demandes de subvention FSE dont les montants sont mentionnés au sein du tableau annexé. Il s'agit de demandes de soutien à la réalisation des projets « Animation du plan », « Relation entreprises », « Accompagnement à l'emploi » et « Chantiers d'insertion ».
- du PLIE MPM Ouest : 8 structures dont le PLIE MPM Ouest ont déposé, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2011, à la mission Europe et Subventions, des demandes de subvention FSE dont les montants sont mentionnés au sein du tableau annexé. Il s'agit de demandes de soutien à la réalisation des projets « Animation du plan », « Mission d'ingénierie de projet », « Accompagnement à l'emploi » et « Relations entreprise ».
- de MPM : la structure CEIVE a déposé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2011, à la Mission Europe et Subventions, une demande de subvention FSE de 27 352 euros sur une dépense éligible de 40 000 euros. Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Accompagnement psycho adapté ».

Le comité technique de programmation de la subvention globale FSE « PLIE 2011 » lors de ses séances des 13 mai et 15 juin 2011, a donné un avis :

- favorable à l'attribution, sur les opérations du territoire PLIE MPM Centre, des aides FSE et Conseil Général demandées, ainsi qu'un avis de rejet pour les demandes déposées par les structures Inter Production Formation, CLAF, Centre Culture Ouvrière et Retravailler, conformément au tableau annexé ;
- favorable à l'attribution, sur les opérations du territoire PLIE MPM Est, des aides FSE demandées, conformément au tableau annexé ;
- favorable à l'attribution, sur les opérations du territoire PLIE MPM Ouest, des aides FSE demandées, ainsi qu'un avis de rejet pour les demandes déposées par les structures Inter Production Formation, CLAF et ADIA, conformément au tableau annexé ;
- favorable à l'attribution à la structure CEIVE d'une aide FSE de 27 352 euros sur une dépense éligible de 40 000 euros, conformément au tableau annexé.

Monsieur le Président propose au **Erreur ! Aucune variable de document fournie.** d'approuver la délibération ci-après :

**Le Erreur ! Aucune variable de document fournie.,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 006-2491/10/CC du 10 décembre 2010 ;
- La délibération RNOV 010-095/11/BC du 25 mars 2011 ;
- Le Comité Régional de Programmation du 15 avril 2011 ;
- Les demandes de subvention FSE et Conseil Général présentées par les porteurs de projet ;
- Le comité technique de programmation de la subvention globale FSE « PLIE 2011 » des 13 mai et 15 juin 2011 ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Que l'effet levier de l'attribution d'une subvention FSE et d'une subvention Conseil Général à ces porteurs de projet leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentés ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global de soutien des acteurs de l'insertion par l'emploi sur les trois territoires de MPM ;
- Que la gestion des fonds européens dans le cadre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi est déterminante pour favoriser une cohésion sociale et territoriale homogène sur le territoire de MPM ;

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Sont approuvées les demandes de subvention FSE et conseil général présentées par les porteurs de projet pour la réalisation des opérations entrant dans le cadre du projet MPM "PLIE 2011-2012", ~~sont acceptées~~, conformément au tableau joint.

Les demandes FSE présentées par les structures Inter Production Formation, CLAF, Centre Culture Ouvrière, Retravailler et ADIA sont rejetées, conformément au tableau joint.

**Article 2 :**

Est attribuée une subvention FSE globale de 1 766 212 euros ainsi qu'une subvention conseil général de 350 000 € dont les montants respectifs par structure sont mentionnés au sein du tableau annexé.

Les subventions FSE sont attribuées en cofinancement des projets présentés selon des plans de financement qui seront annexés aux conventions FSE qui découleront de cette décision.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine - Sous Politique B340 - Nature budgétaire 6574.

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la Communauté Urbaine - Sous Politique B340 - Nature budgétaire 7477.

### **Article 3 :**

~~Est approuvée la création de l'opération : Subvention Globale FSE PLIE 2011-2012 » et l'affectation de l'autorisation de programme à l'opération de 3 711 824 euros .~~

~~Crédits de paiement :~~

~~CP 2011 : 1 855 912 euros ——— CP 2012 : 1 855 912 euros~~

~~Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine - Sous Politique B340 - Nature 2041 pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics et Nature 2042 pour les subventions d'équipement aux personnes de droit privé.~~

~~Les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la Communauté Urbaine - Sous Politique B340 - Nature budgétaire 1327 pour les « subventions d'équipement transférables - budget communautaire et fonds européens ».~~

### **Article 43 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué aux  
Financements Européens

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
**Erreur ! Aucune variable de document  
fournie.**

**Erreur ! Aucune variable de document fournie.**  
**Erreur ! Aucune variable de document fournie.**

Myriam SALAH-EDDINE

Pour Enrôlement,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI